

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de  
la Recherche Scientifique  
Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou



ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵏ ⵉⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵎⵉⵔⵉ ⵏ ⵜⴰⵣⵣⵓⵔ



**Rectorat**

Réf: *afp*/Rect/CD/2022

Tizi-Ouzou, le 4 juillet 2022

**Procès-verbal de la réunion du conseil de direction**

L'an deux mille vingt-deux et le quatre du mois de juillet à 9h45 s'est tenue à la salle de réunion située au 6<sup>ème</sup> étage de la tour rectorale, sous la présidence de Monsieur le Recteur, une réunion du conseil de direction de l'université, ayant l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

- 1- Numérisation
- 2- Domiciliation des structures de recherche et des structures de soutien à mettre en place
- 3- Divers

Avant d'entamer l'ordre du jour, la commission chargée d'alléger le dossier des vacances a présenté le résultat de ses travaux au conseil de direction et a défini le dossier à fournir pour les enseignants permanents et les vacataires externes. Après avis de l'agent comptable, la légalisation de la déclaration sur l'honneur de non activité privée lucrative est nécessaire.

Les dossiers proposés comportent :

Pour un enseignant permanent

- 3 déclarations sur l'honneur (modèle de document à légaliser)
- 1 chèque barré (1ère fois)
- 3 copies de la décision de nomination

Pour un enseignant externe

- Une demande manuscrite
- 3 autorisations de l'organisme employeur ou déclaration sur l'honneur (modèle de document à légaliser)

- 1 chèque barré (1ère fois)
- 3 copies du diplôme

## 1- Numérisation

Monsieur le Recteur a tenu à lever toute ambiguïté concernant les rôles du Centre des Réseaux et de la Cellule Progress dans le processus de numérisation de l'administration. Il a tenu à rappeler la nécessité d'alimenter les sites web des facultés et d'accélérer l'utilisation de la plateforme PROGRES. Il a aussi rappelé l'objectif à atteindre dans les meilleurs délais et qui consiste à délivrer les diplômes en utilisant la plateforme PROGRES. Il a chargé la Sous-Directrice du personnel et de la formation d'établir la liste des informaticiens à l'échelle de l'université pour que la fiche de poste de chacun d'eux lui soit remise rapidement.

Le Vice-recteur chargé de la pédagogie souligne la nécessité d'élargir le cercle de proposition et de consultation sur le volet numérisation qui touche tous les secteurs de l'établissement comme l'administration, l'enseignement, la recherche, ....

Le Responsable du Centre des Réseaux a proposé que les responsables des services statistiques au niveau des facultés puissent piloter avec leurs informaticiens le processus de numérisation et participer à l'accomplissement de tâches bien définies. Il livrera prochainement l'application de réinscription des doctorants sous le contrôle du Vice-recteur chargé de la Post-Graduation et de la Recherche. Ce dernier rappelle aux doyens l'urgence d'assainir les effectifs des doctorants qui ont dépassé le nombre d'inscriptions réglementaires.

A l'issue du débat, Monsieur le Recteur a annoncé que deux comités vont travailler en parallèle : le premier sera piloté par le Responsable du Centre des Réseaux et sera chargé des activités comme l'alimentation des pages web des facultés, du télé-enseignement, ... Un second comité sera piloté par la Responsable de la cellule PROGRES et sera chargé des toutes les activités liées à la plateforme PROGRES.

Concernant la fin de l'année et les délibérations, Madame HAMOUANI revient sur le fait qu'un pas a été fait dans ce sens dans certaines facultés, notamment la faculté des sciences biologiques et des sciences agronomiques où les délibérations pour les niveaux L1 et M1 se feront sur la plateforme PROGRES.

## 2- Domiciliation des structures de recherche et des structures de soutien à mettre en place

Les Doyens des Facultés des Lettres et des Sciences Economiques ont soulevé de nombreux problèmes relatifs à l'occupation des locaux dans le campus Hasnaoua I. A cet effet, Monsieur le Recteur a invité les Doyens concernés, le Vice-recteur chargé de la pédagogie, le Secrétaire Général, le Sous-directeur des moyens et de la maintenance, et le responsable du centre de réseau à une visite sur les lieux pour voir comment se réorganiser.



S'agissant des projets relatifs aux structures de recherche, et sachant que le plateau technique physico-chimique est déjà domicilié sur le campus de Tamda II, un débat a été ouvert pour réserver des espaces en vue de la mise en place des projets suivants :

- Incubateur
- Plateforme technologique
- Unité de recherche en biologie et agronomie

A l'issue du débat, le conseil de direction a retenu les espaces suivants pour les structures de recherche :

- Le plateau technique occupe déjà le sous-sol et le premier étage du bloc A, tandis que l'incubateur occupera l'espace situé sur le côté gauche du même bloc, aux premier et deuxième étages (8 salles de travaux pratiques). Les salles de travaux pratiques de la faculté de médecine seront déplacées au troisième étage pour occuper trois salles de travaux dirigés et une salle de travaux pratiques.
- La plate-forme technologique sera située dans le bloc I et occupera le côté gauche du bloc sur tous les étages, avec vingt salles de travaux pratiques.
- L'unité de recherche en biologie et agronomie occupera les salles de travaux pratiques situées sur le côté gauche du bloc H sur tous les étages.

### 3- Divers

S'agissant des nouveaux départements récemment créés, Monsieur le Recteur a confirmé qu'il est nécessaire d'installer tous les chefs de départements et leurs adjoints.

Certains Doyens ont soulevé la question des locaux occupés par quelques laboratoires de recherche alors qu'ils sont dissous. A ce sujet, il a été décidé de se réunir après la fête de l'Aïd pour discuter et fixer une procédure à suivre concernant les laboratoires de recherche dissous dont la situation n'est pas assainie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 12h50

Le Recteur



جامعة مولود معمري  
تيزي وزو  
الاستاذ: بوده احمد